

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

DECRET D/2002 014 /PRG/SGG

**RAPPORTANT LE DECRET
N° D/93/195/PRG/SGG DU
05 octobre 1993**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale telle que modifiée à ce jour ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 juin 2000 et le N°050/PRG/SGG du 07 juin 2000 nommant les membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000 portant modification de la structure du Gouvernement ;

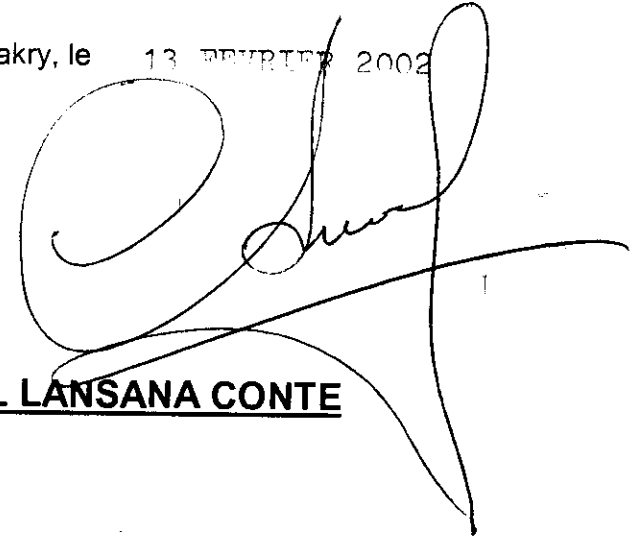
D E C R E T E,

Article 1^{er} : Est et demeure rapporté le Décret n° D/93/195/PRG/SGG en date du 05 octobre 1993 nommant Monsieur Gouréissy LY, Ingénieur des Travaux Publics, au poste de Directeur Général de la Société Guinéenne des Travaux Routiers (SOGUITRO).

Article 2 : L'intéressé est remis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Article 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures, prend effet pour compter de la date de sa signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 FÉVRIER 2002


GENERAL LANSANA CONTE